# Ligne du temps



2016

#### Panneau 1

Des temps mythiques à la Confédération huronne-wendat / La Confédération huronne-wendat (Création du Monde à 1649)

Depuis l'arrivée de Yäa'taentsihk sur la carapace de Grande Tortue, ses descendants ont toujours habité la Grande Île. Partis du sud, ils débutèrent un long voyage vers nord, avec du maïs, des courges, des fèves et du tabac.

Au moment des premiers contacts avec les Européens, les Hurons-Wendat sont établis des Grands Lacs jusqu'à la péninsule gaspésienne. La confédération huronne-wendat est composée de quatre grandes nations semi-sédentaires. Les Hurons-Wendat vivent dans des villages de maisons longues entourés de palissades et sont les maîtres d'un énorme réseau commercial.

\*Création du Monde : Yäa'taenhtsihk tombe du Monde-Ciel.

\*Vers 1450 : Des produits européens sont introduits en territoire huron-wendat et sont intégrés dans le réseau commercial des Premières Nations.

\*1534 : À Gaspé, Donnaconna, Grand Chef huron-wendat de Stadacone et « roi de Canada », accueille Jacques Cartier et son équipage.

\*1535-1536 : Cartier et ses hommes enlèvent Donnacona et d'autres Hurons-Wendat et les emmènent contre leur gré en France. Donnacona et ses frères sœurs décèderont en Europe et ne reverront jamais le pays huron-wendat, au grand désarroi des habitants de Stadacone.

\*1603 : Champlain débarque pour la première fois en territoire huron-wendat, à la Pointe aux Alouettes.

\*1608 : Fondation de la ville de Québec par Champlain, sur le site huron-wendat de Stadacone. [Perspective euro-canadienne]

\*1615-1616: Renforcement de l'alliance entre la Confédération huronne-wendat et les Français par une entente formelle entre le Grand Chef Hatirontha des Yärendahrönon et Champlain.

\*Vers 1625 : Début d'une présence missionnaire permanente chez les Hurons-Wendat dans le Wendake sud ou Huronie. Ces derniers acceptent d'héberger des missionnaires en raison de leur alliance avec le roi de France.

\*1637 : Création de la mission chrétienne de Sillery, près de la ville de Québec. Celle-ci deviendra un pôle important d'échanges d'idées entre les Hurons-Wendat et les Français.

\*1638-1649 : Les épidémies de maladies européennes déciment la population huronnewendat. La lutte des puissances coloniales et de leurs alliances autochtones respectives pour le commerce et le territoire nord-américain entraînent l'effritement de la Confédération huronne-wendat.

### Panneau 2

## Reconsolidation des alliances (1650-1820)

Dans le Nionwentsïo, le territoire protégé par le Traité Huron-Britannique de 1760, les Hurons-Wendat pratiquent toujours, entre autres, l'agriculture et la chasse, la pêche, le trappage des animaux à fourrure et la récolte des végétaux en forêt. Ces activités continuent d'occuper une place d'autant plus importante dans leur économie et leur identité. Leur réseau d'alliances politiques, commerciales et militaires demeure vaste, que ce soit avec leurs alliés des Premières Nations, les Français et les Britanniques.

\*1651 : Dans le cadre du régime seigneurial de l'époque, la monarchie française octroie à la Nation huronne-wendat la Seigneurie de Sillery, dans la région de Québec.

\*Vers 1660 : Une entente politique entre les Hurons-Wendat et leurs alliés algonquiens est conclue pour le partage d'une partie des territoires de chasse sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. En vertu de cette entente, les Hurons-Wendat fréquenteront principalement les terres entre les rivières Saint-Maurice et Saguenay.

\*Vers 1677 : Établissement du village kanien'keha :ka (mohawk) de Kahnawà :ke, qui deviendra le Grand Feu de la confédération politique qui sera connue sous le nom des Sept Feux.

\*1697 : Après Stadacone, l'île d'Orléans, Beauport, Sainte-Foy et L'Ancienne-Lorette, les Hurons-Wendat choisissent d'installer leur village à la Jeune-Lorette, l'emplacement actuel de Wendake, dans la seigneurie de Sillery.

1701 : Traité de la Paix d'Amérique du Nord, ou Grande Paix de Montréal, présidé par le Grand Chef huron-wendat Kondiaronk. L'Haudenosaunee (ou Confédération des Cinq Nations iroquoises), alliée aux Britanniques, et l'alliance franco-autochtone font la paix.

\*1730 : Construction de l'église Notre-Dame-de-Lorette par les Hurons-Wendat.

\*1742 : Délimitation officielle du territoire huron-wendat des Quarante Arpents, dans la seigneurie de Sillery, au nord-ouest de la ville de Québec, aujourd'hui Val-Bélair.

\*1760 : Chute de la Nouvelle-France [Perspective euro-canadienne]

\*1760 : Le 5 septembre, le Traité Huron-Britannique de 1760 est conclu entre la Nation huronne-wendat et la Couronne britannique, représentée par le général James Murray. Ce traité, conclu de nation à nation, confirme les droits nationaux, territoriaux, culturels, spirituels et commerciaux des Hurons-Wendat sur tout le territoire fréquenté par les membres de la Nation à l'époque. Ce territoire comprend le Nionwentsïo, signifiant « notre magnifique territoire » en langue huronne-wendat.

\*1763 : Proclamation royale. Elle protège les territoires et les droits issus de traités avec les Premières Nations.

\*1775 : Début de la révolution américaine et tentative d'invasion du Canada. [Perspective euro-canadienne]

\*1775 : Fidèles aux termes du Traité Huron-Britannique de 1760, les Hurons-Wendat combattent aux côtés de leurs alliés britanniques pendant la tentative d'invasion du Canada.

\*1812-1814 : Guerre entre l'Empire britannique et les États-Unis. [Perspective eurocanadienne]

\*1812-1814: Les Hurons-Wendat s'impliquent, entre autres, dans la bataille de la Châteauguay et guident des troupes britanniques par le Portage du Témiscouata, de Frédéricton jusqu'à la vallée du Saint-Laurent.

## Panneaux 3 et 4

## Affirmation, résistance et reconnaissance des droits (1820 à aujourd'hui)

\*1824-1825 : Voyage diplomatique en Angleterre du Grand Chef Nicolas Vincent Tsawenhohi, accompagné du Chef de guerre Michel Sioui Tehatsiendale et des Chefs du Conseil, André Romain Tsohahisen et Stanislas Kostka Aharathanha, pour le respect des droits issus du Traité Huron-Britannique de 1760 et l'affirmation des droits de la Nation sur le Nionwentsïo et la seigneurie de Sillery.

\*1850-1876 : Mise en place graduelle par les autorités coloniales de ce qui deviendra la Loi sur les Indiens, qui aura un impact néfaste fondamental sur les Premières Nations du Canada.

\*1853 : Création de la réserve huronne-wendat de Rockmont dans la région de Portneuf, au cœur du Nionwentsïo.

\*1867 : L'Acte de la Confédération canadienne ne laisse aucune place aux Premières Nations.

\*1867 : Naissance de la Confédération canadienne. [Perspective euro-canadienne]

\*1883-1895 : Usurpation du territoire huron-wendat : création de clubs privés de chasse et de pêche et du parc national des Laurentides (aujourd'hui « réserve faunique des Laurentides »). Malgré les arrestations et le harcèlement constant, les Hurons-Wendat continueront de fréquenter leur territoire, conformément aux termes du Traité Huron-Britannique de 1760.

\*1904 : Dépossession par l'État canadien des réserves de Rockmont et des Quarante Arpents.

\*1914-1918 : Bien que non-assujettis à la conscription (en vertu des traités), des Hurons-Wendat participent volontairement à la Première Guerre mondiale en Europe.

\*1914-1918 : Première Guerre mondiale. [Perspective euro-canadienne]

\*1939-1945 : Des soldats hurons-wendat, enrôlés volontairement, combattent en Europe lors de la Deuxième Guerre mondiale.

\*1939-1945 : Deuxième Guerre mondiale. [Perspective euro-canadienne]

\*1972 : Création du Centre spirituel et philosophique amérindien Tecumseh par la Mère de Clan Éléonore Andatha Sioui. Premier centre au Canada dont le but est de conserver et de protéger la santé de l'humanité et de la planète, par la diffusion des connaissances spirituelles et philosophiques amérindiennes avec la revue Kanatha et par l'utilisation des plantes médicinales traditionnelles huronnes-wendat.

\*1973-1975 : Jugement Malouf et Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

\*1982 : Création de l'Assemblée des Premières Nations qui regroupe les Chefs des Premières Nations du Canada et qui est un organisme national de lobbysme et de concertation et qui remplace la Fraternité des Indiens du Canada.

\*1982 : Rapatriement de la Constitution canadienne qui devait pourtant reconnaître et confirmer les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones.

\*1985 : Forcé par l'ONU, le Canada adopte le projet de loi C-31 à la Chambre des Communes : en vertu de la Loi sur les Indiens, les femmes indiennes mariées à des non-Indiens retrouvent leur statut d'Indien, tout comme leurs enfants de première génération.

\*1985 : Alors connu sous le nom de « Village-Huron », le village est renommé « Wendake ».

\*1989 : Fondation de la Maison-Longue Akiawenrahk qui est une institution pour la pratique et la transmission de rituels traditionnels.

\*1990 : Arrêt Sioui. Le plus haut tribunal au pays, la Cour suprême du Canada, reconnaît de façon unanime que la Nation huronne-wendat possède des droits protégés par le Traité Huron-Britannique de 1760, aussi appelé le « Traité Murray », lui permettant de poursuivre ses coutumes, rites religieux, activités traditionnelles, ainsi que la liberté de commerce sur tout le territoire traditionnellement fréquenté par les Hurons-Wendat à l'époque, incluant le Nionwentsïo.

\*1990 : Échec de l'accord du lac Meech. [Perspective euro-canadienne]

\*1990 : Crise d'Oka [Perspective euro-canadienne]

\*1999 : Après plus de cent ans de dépossession de ce territoire, règlement de la réclamation territoriale des Quarante Arpents.

\*1999 : Réenterrement d'ancêtres hurons-wendat dans le Wendake sud ou Huronie. Les Hurons-Wendat se rassemblent à Ossossane, en Ontario, afin de remettre en terre les ossements profanés de l'ossuaire au milieu du 20<sup>e</sup> siècle par des archéologues canadiens.

\*2002 : Arrêt Savard. La Cour d'appel du Québec apporte une nouvelle reconnaissance judiciaire de la validité et de l'application territoriale du Traité Huron-Britannique de 1760, en plus de confirmer la pratique coutumière de la chasse par les Hurons-Wendat dans la réserve faunique des Laurentides.

\*2008 : La Nation huronne-wendat se dote d'une institution muséale, le Musée huronwendat, afin de préserver son patrimoine et faire connaître son histoire.

\*2009 : Arrêt McIvor. Des articles de la Loi sur les Indiens sont jugés discriminatoires et doivent être modifiés par le Canada. Près de 1000 Hurons-Wendat obtiendront par la suite une confirmation de leur statut d'Indien.

\*2012 : Arrêt Bastien. Dans le cadre d'un recours porté par les membres de la Nation huronne-wendat, la Cour suprême du Canada confirme que le revenu en intérêts gagné par un Indien inscrit sur réserve n'est pas imposable.

\*2013 : Réenterrement de plus de 1700 ancêtres hurons-wendat à l'ossuaire Thonnakona au nord de la ville ontarienne de Toronto, dans le Wendake sud ou Huronie. Ces ancêtres, provenant de 12 ossuaires profanés, y reposent maintenant en paix.

\*1<sup>er</sup> décembre 2014 : Jugement de la cour fédérale. Le juge de Montigny accueille favorablement la demande de contrôle judiciaire intentée par la Nation huronne-wendat dans la mesure où le Canada, partenaire de traité de la Nation, n'a pas suspecté son obligation de consulter et d'accommoder la Nation avant de signer l'Entente de principe d'ordre général, qui met en péril le Nionwentsïo, avec trois communautés innues et le gouvernement du Québec.